



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **15^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2018**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Carrier, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Fernand Bourget, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère

Absence : M. Richard Dubé, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Carrier, maire, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal.

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-01-001

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2017

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 novembre au 15 décembre 2017
- 2.2 Adoption du tableau des commandites et subventions pour l'année 2018
- 2.3 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017
- 2.4 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne
- 2.5 Demande du Resto-Bar la Gorgée concernant le stationnement du 708, rue St-Jean
- 2.6 Assurances municipales – Clause de la règle proportionnelle et offre d'options
- 2.7 Demande des vérificateurs RCGT - Salaire 2018 à 2021 des élus
- 2.8 Demande des vérificateurs RCGT – Mode de paiement de l'unité d'urgence – Modification de la résolution 2017-10-240
- 2.9 Résolution concernant les travaux de la TECQ et abrogation de la résolution 2017-10-232
- 2.10 Résolution proposée par la FQM – Forum des communautés forestières
- 2.11 Résolution proposée par la FQM – Milieux humides (financement des nouvelles responsabilités)
- 2.12 Projet de la MRC des Sources – Mise en commun d'une ressource informatique
- 2.13 Période de questions – référence résolution 2017-11-256

3 Législation

- 3.1 Avis de motion et adoption du projet de règlement abrogeant le règlement 182-17 - Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques



Initiales

Maire

DG

- 3.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement interdisant l'épandage pour l'année 2018
- 3.3 Avis de motion et adoption du projet de règlement code d'éthique des élus municipaux
- 3.4 Dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2018
- 3.5 Adoption du règlement 191-18 modifiant le règlement 153-15 sur la régie interne des séances du conseil
- 4 Sécurité publique**
 - 4.1 Dépôt des rapports incendie
 - 4.2 Achat d'habits de combat pour le département incendie
 - 4.3 Embauches de nouveaux pompiers-apprentis
 - 4.4 Autorisation d'inscriptions des candidats à la formation pompier 1
 - 4.5 Démission d'un lieutenant au sein du SSI
- 5 Transport – Voirie**
 - 5.1 Demande du citoyen M. Onil Guimond
 - 5.2 Autorisation d'appel d'offres pour les travaux d'excavation 2018
- 6 Hygiène du milieu et Environnement**
- 7 Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
 - 7.2 Horaire 2018 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 8 Loisirs et culture**
 - 8.1 Autorisation concernant le programme fédéral « Emploi étudiant 2018 »
 - 8.2 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine
 - 8.3 Demande du Festival Country de Wotton édition 2018
 - 8.4 Horaire 2018 de l'agente des loisirs
- 9 Rapport des comités et événements à venir**
- 10 Période de questions (30 minutes maximum)**
- 11 Informations générales et correspondance diverse**
 - 11.1 Réception d'un montant de 1 385 \$ pour l'aide financière à la formation des pompiers
- 12 Levée de la séance**

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017

Résolution 2018-01-002

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2017

Résolution 2018-01-003

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 novembre au 15 décembre 2017

Résolution 2018-01-004

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 novembre et le 15 décembre 2017, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **84 589,25 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Adoption du tableau des commandites et subventions pour l'année 2018

Résolution 2018-01-005

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le tableau des commandites et subventions 2018 soit adopté tel que déposé, incluant le montant disponible pour la Politique de remboursement de certains sports, loisirs et activités culturelles :

Comité des Loisirs (Carnaval)	800,00 \$
Bibliothèque	350,00 \$
Afeas (Fête des bénévoles)	500,00 \$
Trident de Wotton	250,00 \$
Carrefour jeunesse emploi - Trio Desjardins	2 500,00 \$
CAB des Sources - Semaine popotte roulante	60,00 \$
Maison des Familles	400,00 \$
École secondaire l'Escale - Bal des finissants	100,00 \$
Centraide Estrie	150,00 \$
GRAND TOTAL	5 110,00 \$
Budget total	15 000,00 \$
Solde	9 890,00 \$
Programme aide financière sports et loisirs	8 000,00 \$
Imprévus et/ou demandes ponctuelles	1 890,00 \$

ADOPTÉE

2.3 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017

Conformément à l'article 961.4 (2) du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les listes des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017.



Initiales

Maire

DG

Municipalité de Wotton

4 janvier 2018

Total des achats par fournisseur sommaire

<i>No fournisseur</i>	<i>Nom</i>	<i>Total Achats</i>	<i>Solde</i>
1506	CONSTRUCTION ÉBÉNISTERIE	27 191,59 \$	0,00 \$
25	COOPÉRATIVE AGRICOLE DU PRÉ-VERT	67 304,77 \$	2 647,04 \$
450	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	30 134,79 \$	0,00 \$
964	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	66 164,70 \$	0,00 \$
825	GROUPE ULTIMA INC.	34 977,00 \$	0,00 \$
51	HYDRO-QUÉBEC	74 187,75 \$	0,00 \$
1414	LES ENTREPRISES BOURGET INC	39 068,57 \$	0,00 \$
1484	LUMICOM	38 984,25 \$	0,00 \$
61	M.R.C. DES SOURCES	171 113,36 \$	7 429,96 \$
59	MINISTRE DES FINANCES	92 211,00 \$	0,00 \$
126	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	127 156,16 \$	0,00 \$
140	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	50 779,00 \$	0,00 \$
1319	Régie intermunicipale sanitaire des	90 561,21 \$	15 632,36 \$
73	SINTRA INC.	97 922,71 \$	0,00 \$
85	VILLE D'ASBESTOS	121 730,09 \$	4 867,24 \$
1461	WASTE MANAGEMENT	35 723,20 \$	5 453,54 \$
<i>Total des Achats :</i>		1 165 210,15 \$	36 030,14 \$

2.4 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne

Résolution 2018-01-006

*Il est proposé par Donald Grimard**Appuyé par Yvan Dallaire**Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte de renouveler des certificats de placements garantis à la Banque Laurentienne comme suit : trois certificats de placements garantis (terme 12 mois) : un au montant de 200 000 \$ et deux de 100 000 \$, pour un montant total de 400 000 \$.

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à l'émission et le renouvellement des certificats de placements garantis.

ADOPTÉE**2.5 Demande du Resto-Bar la Gorgée concernant le stationnement du 708, rue St-Jean**

Résolution 2018-01-007

CONSIDÉRANT la demande de participation financière du Resto-Bar la Gorgée concernant les coûts relatifs au déneigement du stationnement du 708, rue St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de la salle municipale se stationnent régulièrement dans ce stationnement ;

*Il est proposé par Lise Champoux**Appuyé par Donald Grimard**Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la municipalité participe au tiers du coût de déneigement et rembourse un montant de 450 \$ au Resto-Bar la Gorgée.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.6 Assurances municipales - Clause de la règle proportionnelle et offre d'options

Résolution 2018-01-008

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme avoir été informé de la clause de la règle proportionnelle concernant les assurances municipales et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document à cet effet.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à refuser les offres d'options d'assurances.

ADOPTÉE

2.7 Demande des vérificateurs RCGT - Salaire 2018 à 2021 des élus

Résolution 2018-01-009

CONSIDÉRANT la demande des comptables vérificateurs de RCGT ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte les salaires des élus 2018-2021, conformément au tableau ci-dessous :

	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	2018	2019	2020	2021
Salaire fixe maire	578,21	589,77	601,57	613,60
Salaire fixe élus	196,59	200,53	204,54	208,63
Allocation dépenses maire	289,11	294,89	300,79	306,80
Allocation dépenses élus	98,30	100,26	102,27	104,31

ADOPTÉE

2.8 Demande des vérificateurs RCGT - Mode de paiement de l'unité d'urgence - Modification de la résolution 2017-10-240

Résolution 2018-01-010

CONSIDÉRANT QUE la demande des comptables vérificateurs de RCGT ;

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil modifie la résolution 2017-10-240 en spécifiant que le coût total de l'unité d'urgence sera payé à même les surplus.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.9 Résolution concernant les travaux de la TECQ et abrogation de la résolution 2017-10-232

Résolution 2018-01-011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux soumise comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE la résolution 2017-10-232 soit abrogée.

ADOPTÉE

2.10 Résolution proposée par la FQM – Forum des communautés forestières

Résolution 2018-01-012

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

2.11 Résolution proposée par la FQM – Milieux humides (financement des nouvelles responsabilités)

Résolution 2018-01-013

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;



Initiales

Maire

DG

***Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Fernand Bourget
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer la totalité des coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2.12 Projet de la MRC des Sources – Mise en commun d'une ressource informatique

Résolution 2018-01-014

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a soumis un projet de mise en commun d'une ressource en informatique avec un portrait financier détaillé ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet intéressant, mais qui implique plus de frais pour la Municipalité de Wotton que les coûts annuels actuels ;

***Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Lise Champoux
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE le conseil ne participe pas au projet de mise en commun d'une ressource en informatique.

ADOPTÉE

2.13 Période de questions – référence résolution 2017-11-256

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Beaulieu	Travaux à venir sur la rue Vilandré PTI – Projet de la rue Gosselin Nord Service Internet (MRC) Atelier de travail
Mme Chartier	Impression des procès-verbaux Liste des contrats de plus de 25 000 \$
M. Pinard	Enseigne numérique Travaux à venir sur la rue Vilandré Décès de M. Thibault, ancien vicaire



Initiales

Maire

DG

M. Leroux	Travaux à venir sur la rue Vilandré
Mme Vaillancourt (Ca)	Tableau des subventions et commandites Milieux humides Certificat de placement garanti

3 **LÉGISLATION**

3.1 **Avis de motion et adoption dépôt du projet de règlement abrogeant le règlement 182-17 - Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques**

Résolution 2018-01-015

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Ghislain Drouin** qu'à une séance subséquente le règlement abrogeant le règlement 182-17 - Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement abrogeant le règlement 182-17 - Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

3.2 **Avis de motion et adoption dépôt du projet de règlement interdisant l'épandage pour l'année 2018**

Résolution 2018-01-016

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Donald Grimard** qu'à une séance subséquente le règlement interdisant l'épandage pour l'année 2018 sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement interdisant l'épandage pour l'année 2018.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

3.3 **Avis de motion et adoption dépôt du projet de règlement code d'éthique des élus municipaux**

Résolution 2018-01-017

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Lise Champoux** qu'à une séance subséquente le règlement code d'éthique des élus municipaux sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement code d'éthique des élus municipaux.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3.4 Dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2018

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2018.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture.

3.5 Adoption du règlement 191-18 modifiant le règlement 153-15 sur la régie interne des séances du conseil

Résolution 2018-01-018

*Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Fernand Bourget
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 191-18 modifiant le règlement 153-15 sur la régie interne des séances du conseil au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de décembre 2017 et M. Donald Grimard en fait lecture.

ADOPTÉE

4.2 Achat d'habits de combat pour le département incendie

Résolution 2018-01-019

CONSIDÉRANT la soumission déposée par M. Yanick Pinard, directeur incendie adjoint, pour l'acquisition de trois habits de combat pour les nouveaux pompiers ;

*Il est proposé par Yvan Dallaire
Appuyé par Donald Grimard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise l'achat de trois habits de combat de l'entreprise Aéro-Feu au montant approximatif de **8 500 \$**, taxes en sus, et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur incendie ou le directeur incendie adjoint à procéder à la commande.

4.3 Embauches de nouveaux pompiers-apprentis

Résolution 2018-01-020

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton ;

*Il est proposé par Donald Grimard
Appuyé par Yvan Dallaire
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



Initiales

Maire

DG

QUE le conseil embauche M. Dany Beaugard et Mme Emanuelle Cassan à titre de pompiers-apprentis.

ADOPTÉE

4.4 Autorisation d'inscriptions des candidats à la formation pompier 1

Résolution 2018-01-021

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton ;

CONSIDÉRANT l'embauche de quatre (4) nouveaux pompiers non formés ;

CONSIDÉRANT le regroupement de municipalités afin d'avoir suffisamment d'effectifs pour démarrer une cohorte pour le cours de Pompier 1 qui débutera à Wotton février 2018 ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale à inscrire à la formation Pompier 1, Mme Emanuelle Cassan, M. Mario Therrien, M. Lucas Fréchette-Roy et M. David Beaugard.

ADOPTÉE

4.5 Démission d'un lieutenant du capitaine au sein du SSI

Résolution 2018-01-022

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission remise par le capitaine du Service de Sécurité Incendie M. René Gingue ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil prenne acte de la lettre de démission de M. René Gingue et met fin à l'emploi de ce dernier en date du 11 janvier 2018.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Demande du citoyen M. Onil Guimond

Résolution 2018-01-023

CONSIDÉRANT la demande de M. Onil Guimond afin de procéder à l'asphaltage de la cour de l'ancien garage municipal situé entre la rue Gosselin et la rue Mgr O'Bready ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil refuse la demande de M. Guimond.

QUE des blocs soient installés après la saison hivernale afin d'éviter la circulation dans la cour de l'ancien garage municipal.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

5.2 Autorisation d'appel d'offres pour les travaux d'excavation 2018

Résolution 2018-01-024

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à un appel d'offres pour des travaux d'excavation 2018.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant deux permis pour une valeur totale des travaux de 95 000 \$.

7.2 Horaire 2018 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 2018-01-025

CONSIDÉRANT QUE l'horaire 2017 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement était de 21 heures par semaine, M. Stéphane Raymond ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'horaire 2018 de M. Raymond soit de 14 heures par semaine, tel que prévu dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Autorisation concernant le programme fédéral « Emploi étudiant 2018 »

Résolution 2018-01-026

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Emploi étudiant 2018 ».

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

8.2 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine

Résolution 2018-01-027

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité des loisirs de Wotton afin d'obtenir la gratuité de la patinoire du centre multifonctionnel les mercredis soirs pour la ligue de hockey bottine ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Fernand Bourget

Et majoritairement résolu par voix exprimées (4 pour, 1 contre)

QUE le conseil demande un montant total de 400 \$ au Comité des loisirs afin de louer le centre multifonctionnel les mercredis soirs.

ADOPTÉE

8.3 Demande du Festival Country de Wotton édition 2018

Résolution 2018-01-028

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Country de Wotton a déposé une demande d'appui pour l'édition 2018 de son évènement ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'article 6 de la Politique de location des salles et des infrastructures municipales (Règlement 158-15) qui stipule que les locations gratuites aux organismes ne peuvent excéder une durée de vingt-quatre (24) heures ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire respecter le *Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement* afin d'assurer la sécurité des citoyens et des personnes circulant dans ses rues ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Lise Champoux

Et majoritairement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité donne accès gratuitement au centre multifonctionnel et à la salle municipale pour une durée de sept (7) jours afin de permettre la préparation et le déroulement de l'évènement, pour une valeur de 1 205 \$.

QUE la municipalité offre la main d'œuvre pour l'entretien ménager des salles (valeur approximative de 700 \$) et le ramassage et l'enfouissement des déchets (valeur approximative de 1 800 \$).

QUE la municipalité ne rembourse pas les frais d'électricien.

QUE la municipalité autorise le stationnement dans les lieux suivants et sous les conditions énumérées:

1. Le bout de la rue Thibault (intersection rue Thibault et rue Mgr L'Heureux) ainsi que le terrain tourbé de la municipalité. Ce cul-de-sac doit être fermé avec une barrière, mais la présence d'un bénévole afin de contrôler la circulation n'est pas nécessaire. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
2. Toute la cour à gravier appartenant à la municipalité au bout de la rue du Parc Industriel. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.



Initiales

Maire

DG

3. La rue du Parc Industriel à partir de la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins jusqu'à la cour à gravier. Cette rue devra être fermée avec une barrière à trois endroits : à la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins et aux deux intersections menant à la rue Gosselin. Entre 8 h et 20 h, la présence de trois bénévoles afin de contrôler la circulation est nécessaire aux trois endroits où des barrières seront installées. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
4. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue du même nom menant à la rue Gosselin pourra être déplacée jusqu'au lieu utilisé pour la vidange des roulettes, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
5. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue en gravier, menant à la rue Gosselin, pourra être déplacée jusqu'à la rue Gosselin, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
6. La rue Charland pourra être fermée avec deux barrières; une au coin de la rue de l'Église et l'autre au coin de la rue Gosselin avec la présence de bénévoles aux deux extrémités et aux heures mentionnées au point 3.

QUE le Festival Country de Wotton soit responsable et s'assure de la présence des personnes bénévoles afin de laisser passer les gens qui désirent se rendre aux commerces de la rue du Parc Industriel.

ADOPTÉE

8.4 Horaire 2018 de l'agente des loisirs

Résolution 2018-01-029

CONSIDÉRANT QUE l'horaire 2017 de l'agente des loisirs, Mme Yannik Scrosati, est de 14 heures par semaine ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'horaire 2018 de Mme Scrosati soit de 7 heures par semaine, sauf du 20 mai au 8 septembre, où l'horaire sera de 21 heures par semaine afin de répondre aux besoins de la coordination de l'OTJ.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

Lise Champoux : Rencontre de sécurité publique de la MRC.

Yvan Dallaire : Formation des élus sur l'éthique et la déontologie.

Ghislain Drouin : Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (plastiques agricoles)

Donald Grimard : Questionnement concernant les rencontres du Comité des loisirs.

François Carrier : Rencontre avec Karine Vallières et le ministre Coiteux. Remerciements pour sa participation au marché de Noël de l'École primaire Hamelin.



Initiales

Maire

DG

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
Mme Chartier	Jours de présence de l'inspecteur et de l'agente des loisirs Milieux humides
Mme Vaillancourt (Ch)	Permis de brûlage Lieu de disposition du compost
M. Beaulieu	Milieux humides
M. Pinard	Calendrier des matières résiduelles Borne électrique
Mme Vaillancourt (Ca)	Collecte des bacs noirs Wotton (territoire de Saint-Camille) Avis public - Rôle de perception Borne électrique (redevances)
M. Royer	Déneigement de la rue Gosselin
M. McDuff	Sensibilisation plantes dangereuses
Mme Vaillancourt (D)	Déneigement de la rue Gosselin
Mme Gagnon	Déneigement et conditions météorologiques

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

11.1 Réception d'un montant de 1 385 \$ pour l'aide financière à la formation des pompiers

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-01-030

Il est proposé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée à 21 h 28.

ADOPTÉE

M. François Carrier,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière